



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

**Mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)
et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de
l'Assemblée générale (2000)**

dans le contexte

**du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de l'adoption
de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 2015**

Note d'orientation pour l'élaboration des examens nationaux

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INTRODUCTION

En 2015, la Commission de la condition de la femme entreprendra l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui ont été adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000).

Dans sa résolution E/RES/2013/18, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a demandé à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les paragraphes trois à cinq de cette résolution se lisent comme suit :

« *Décide* qu'à sa cinquante-neuvième session, en 2015, la Commission entreprendra un examen et une évaluation de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en se penchant notamment sur les obstacles qui entravent actuellement la mise en oeuvre du Programme d'action et la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les possibilités de faire progresser ces deux objectifs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en intégrant à ce texte une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes;

Demande à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et engage les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux puissent alimenter l'examen de 2015;

Engage vivement les États à continuer de soutenir les interventions et la contribution de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales et des organisations de femmes, en faveur de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, à cet égard, leur demande de collaborer à tous les niveaux avec les parties prenantes concernées pour préparer l'examen de 2015 et tirer parti de leur expérience et de leur expertise[;] »

Outre l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ces examens offrent également l'occasion de procéder à des consultations et de renforcer les activités de sensibilisation. En conséquence, lors de l'élaboration des examens nationaux, les États Membres sont encouragés à mener des consultations avec autant de parties prenantes que possible, tant au sein du gouvernement qu'en dehors de celui-ci.

ONU-Femmes et les cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies collaborent au processus d'examen et d'évaluation. Les commissions régionales s'appuieront sur les examens nationaux pour élaborer les rapports d'évaluation régionaux qui seront présentés aux organismes intergouvernementaux régionaux au cours de 2014. Tous les examens nationaux seront disponibles sur le site Internet d'ONU-Femmes, avec des liens vers les sites Internet des commissions régionales. Ils contribueront également à l'examen et l'évaluation au niveau mondial, qui seront élaborés par ONU-Femmes en collaboration avec les parties prenantes pertinentes et qui seront présentés à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

La présente **note d'orientation** vise à faciliter l'élaboration de ces examens nationaux et à apporter une assistance dans ce domaine.

II. ORIENTATION GÉNÉRALE DU CONTENU DES EXAMENS NATIONAUX

Les examens nationaux mettront l'accent sur la **mise en œuvre** et comporteront des évaluations concrètes et factuelles de l'**impact** des mesures prises et des résultats obtenus, qui seront accompagnées de publications, de rapports et de données qualitatives et quantitatives. Les pays sont encouragés à examiner les progrès et les réalisations ainsi que les revers et les obstacles. Les examens nationaux porteront également sur les **initiatives et plans futurs** qui permettront de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Dans la **première partie**, les examens nationaux porteront sur la période écoulée depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ils s'appuieront également sur les examens effectués précédemment sur les progrès accomplis, à savoir ceux qui ont été menés en 2000, 2005 et 2010. Diverses autres sources peuvent également être utilisées, notamment les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les enquêtes menées en vue de l'examen en 2014 du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), les rapports présentés par les États parties en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'examen mondial des programmes de statistiques ventilées par sexe dans les pays, qui a été mené par les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et présenté à la Commission de statistique de l'ONU en février 2013¹, ainsi que d'autres évaluations nationales. Les examens nationaux ne doivent pas nécessairement reproduire les résultats de ces documents mais plutôt s'en inspirer pour produire une analyse complète et intégrée, qui décrit les tendances à long terme, les perspectives et les obstacles ainsi que les résultats atteints depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Dans la **deuxième partie**, les examens nationaux décriront les progrès accomplis dans les 12 domaines critiques du Programme d'action, l'accent étant mis sur les années écoulées depuis 2009.

La **troisième partie** portera sur les questions relatives aux données et aux statistiques. Elle complètera les résultats de l'examen mondial des programmes de statistiques ventilées par sexe dans les pays, qui a été présenté à la Commissions de statistique de l'ONU en février 2013.

La **quatrième partie** abordera les nouvelles questions qui se posent à propos des perspectives et des obstacles dans la mise en oeuvre du Programme d'action et des nouvelles priorités, notamment les recommandations visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les débats en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

Chaque fois que c'est possible, des informations seront fournies sur la situation de groupes spécifiques de femmes, tels que les femmes rurales, les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes vivant avec le VIH/sida, et de tout autre groupe qui pourrait être confronté à de multiples formes de discrimination et de handicap. Les pays sont encouragés à fournir des informations sur les indicateurs utilisés aux niveaux national et local pour suivre la situation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

¹ L'examen mondial est une évaluation détaillée des statistiques ventilées par sexe dans les systèmes nationaux de statistique, menée à bien par la Division de statistique de l'ONU en consultation avec les commissions régionales et finalisée par une équipe spéciale du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe. Il a été effectué par les commissions régionales dans leurs régions respectives et comprenait 30 questions portant sur la planification, la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe. Pour les résultats voir <http://undocs.org/E/CN.3/2013/10>.

Structure et contenu des examens nationaux

Les examens nationaux seront structurés conformément aux parties suivantes et apporteront des réponses aux questions ci-après :

Première partie : Analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995 (longueur suggérée : 10 pages)

- a) Quelles sont les trois à cinq réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ?

Pourquoi sont-elles considérées comme les réalisations les plus importantes ? Veuillez fournir des informations à l'appui de cette évaluation.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette réussite ? Veuillez décrire les mesures prises en matière de politiques et de mécanismes qui ont permis de maintenir les acquis ou de faire fond sur ceux-ci.

- b) Quels sont les trois à cinq obstacles les plus importants dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ?

Pourquoi sont-ils considérés comme les obstacles les plus importants ?

Veuillez décrire les stratégies qui sont en place pour surmonter ces obstacles.

- c) Quels sont les échecs ou revers essayés dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale [s'ils sont différents de ceux déjà décrits à l'alinéa b)] ?

Quels ont été les principales causes de ces échecs ?

Quelles mesures d'atténuation ou autres mesures, le cas échéant, ont été prises pour surmonter ces revers ?

- d) Quelles ont été les principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs ou juridiques pour promouvoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

Quels règlements ou lois sont maintenus (ou ont été adoptés), qui pourraient avoir des incidences préjudiciables sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays ?

- e) Quelle est la part approximative du budget national qui est consacrée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?

Veillez décrire les activités menées pour accroître et suivre la planification nationale et les allocations budgétaires consacrées à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'élaboration des plans de développement et des budgets aux niveaux national, régional ou provincial et local.

- f) Quels mécanismes sont en place pour assurer un dialogue régulier entre le Gouvernement et la société civile ? Dans ce cas, veuillez les décrire brièvement.

Les organisations non gouvernementales, notamment les organisations de la société civile, les associations féminines, les milieux universitaires, les organisations confessionnelles, le secteur privé et d'autres acteurs participent-ils officiellement aux mécanismes établis en vue de suivre et de mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ?

Dans le cas contraire, quels sont les principaux obstacles qui s'opposent à la mise en place de tels mécanismes ?

- g) Quelles sont les principales formes de coopération nationale, bilatérale, sous-régionale ou régionale auxquelles le pays participe pour appuyer le partage des connaissances et des données d'expérience dans le suivi et la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ?

Quels résultats ont été atteints grâce à ces activités et quels enseignements peut-on en tirer ?

Quelle est la valeur perçue de cette coopération ?

Comment cette coopération pourrait-elle être améliorée pour renforcer le partage des connaissances et des données d'expérience dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ?

- h) Comment, et dans quelle mesure, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de façon générale, et plus particulièrement ceux qui portent sur l'égalité des sexes, ont-ils facilité ou renforcé la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ?

**Deuxième partie : Progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en oeuvre des domaines critiques du Programme d'action
(longueur suggérée : 25 pages)**

- a) Quelle est la situation des progrès accomplis dans **chacun des 12 domaines critiques** et de leurs objectifs stratégiques, ainsi que des parties pertinentes des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ? Veuillez fournir des données factuelles, notamment des données statistiques et d'autres sources pertinentes, à l'appui de cette évaluation.

L'un quelconque de ces domaines a-t-il été appuyé par des mesures juridiques, des politiques, des stratégies, des plans, des programmes et/ou projets élaborés et exécutés au plan national depuis 2009 ? Veuillez en donner des exemples.

Ces mesures ont-elles été suivies dans les domaines pertinents ? Veuillez fournir des données statistiques et des évaluations sur les résultats atteints grâce à ces mesures.

- b) Veuillez décrire les obstacles, les lacunes et les difficultés rencontrés depuis 2009 dans la mise en oeuvre des domaines critiques.

Des mesures de stabilisation conjoncturelle ont-elles été prises dans votre pays depuis 2009 pour atténuer les conséquences de la crise économique et financière mondiale ?

Si c'est le cas, ces mesures comprenaient-elles une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes ou incluaient-elles les femmes en tant que groupe cible ?

- c) Des politiques ou mesures d'austérité, telles que l'augmentation des impôts, la compression des dépenses publiques ou la réduction des effectifs dans le secteur public, ont-elles été adoptées dans votre pays au lendemain de la crise financière de 2007/2008 ?

Si c'est le cas, dans quelle mesure ont-elles affecté les domaines critiques ? Veuillez décrire les conséquences de ces mesures sur les indicateurs clés, tels que la participation des femmes et des hommes à l'activité économique et sociale, notamment l'éducation, la formation, la participation au marché du travail, le travail non rémunéré, l'accès à la protection sociale, l'accès au crédit ou l'entrepreneuriat.

Troisième partie : Données et statistiques (longueur suggérée : cinq pages)

- a) Un noyau d'indicateurs nationaux permettant de suivre les progrès accomplis dans l'égalité des sexes a-t-il été établi ? Si c'est le cas, veuillez énumérer ces indicateurs dans une annexe.

Qui est responsable de la collecte des données ?

Si des indicateurs nationaux n'ont pas été établis, quelles en sont les raisons ?

- b) La collecte et la compilation des données sur l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, qui a été adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2013, ont-elles commencé ? (Le lien permettant d'accéder à la liste des indicateurs figure dans la rubrique III).

Si c'est le cas, quel est l'état de la collecte et de la compilation des données ? Veuillez décrire les projets qui ont été élaborés en vue d'améliorer la collecte et la compilation de données liées à l'égalité des sexes au niveau national.

Dans le cas contraire, y a-t-il des projets au niveau national pour commencer les activités reposant sur l'Ensemble minimal au niveau national ? Veuillez les décrire brièvement.

- c) La collecte et la compilation de données sur les neuf indicateurs de violence à l'égard des femmes, tels qu'ils ont été adoptés par la Commission de statistique de l'ONU en 2013, ont-elles commencé ? (La liste des indicateurs figure dans la rubrique III).

Si c'est le cas, quel est l'état de la collecte et de la compilation des données ? Veuillez décrire les projets qui ont été élaborés pour produire ces indicateurs au niveau national.

Dans le cas contraire, y a-t-il des projets au niveau national pour commencer les activités reposant sur ces indicateurs ? Veuillez les décrire brièvement.

- d) Quels processus ont été entrepris pour recueillir des données sur la situation de groupes spécifiques de femmes, tels que les femmes rurales, les femmes âgées, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes vivant avec le VIH/sida ou d'autres groupes ? Veuillez en donner une brève description.

**Quatrième partie : Les priorités qui se dessinent
(longueur suggérée : deux pages)**

- a) Quelles sont les principales priorités d'action au cours des trois à cinq prochaines années pour accélérer la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que des accords intergouvernementaux ultérieurs en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au niveau national ?
- b) Quelles sont les priorités et recommandations de votre pays pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les débats en cours sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 ?

Annexes aux examens nationaux

Outre les informations pertinentes qui ne figurent pas dans d'autres parties, les annexes aux examens nationaux comprendront les informations suivantes :

- des informations sur le **processus d'élaboration de l'examen national**, notamment sur les ministères gouvernementaux et institutions qui y ont participé et les consultations tenues avec les parties prenantes
- des **données statistiques** détaillées, le cas échéant, sur les tendances générales examinées dans la première partie et sur tous les domaines critiques examinés dans la deuxième partie
- des **études de cas ou exemples de bonnes pratiques** concernant les politiques et initiatives mises en oeuvre dans l'un quelconque des domaines critiques, qui ne figurent dans aucune autre partie
- la liste des **politiques, stratégies, plans d'action et publications**, avec les liens pertinents (versions électroniques).

III. PRÉSENTATION DES EXAMENS NATIONAUX

Les États sont invités à envoyer leurs examens nationaux sous forme imprimée et électronique dans l'une des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies aux commissions régionales compétentes et à ONU-Femmes, le **1^{er} mai 2014** au plus tard.

ONU-Femmes

Division de l'appui intergouvernemental

220 East 42nd Street, Room 18-43

New York, NY 10017

Responsable : Patience Stephens, Directrice de la Division de l'appui intergouvernemental

Courrier électronique : igsd.beijing20@unwomen.org

Télécopie : + 1 646 781 4496

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

P.O. Box 3001

Menelik Avenue

Addis Abeba, Ethiopie

Responsable : Thokozile (Thoko) Ruzvidzo, Direction du Centre africain pour le genre et le développement social

Courrier électronique : truzvidz@uneca.org

Télécopie : +25111 5 51 27 85

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Bureau du Secrétaire exécutif

Palais des Nations, CH-1211 Genève, Suisse

Responsable : Malinka Koparanova, Spécialiste (hors classe) des affaires sociales

Courrier électronique : gender@unece.org

Télécopie : +41 22 917 0036

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Casilla 179-D

Santiago de Chile, 7630412, Chili

Responsable : Sonia Montaña, Directrice, División de Asuntos de Género

Courrier électronique : sonia.montano@cepal.org

Télécopie : +56 2 208 0252

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Division du développement social

United Nations Building

Rajadamnern Nok Avenue, Bangkok 10200, Thaïlande

Responsable : Cai Cai, Chef du service Égalité des sexes et autonomisation de la femme

Courrier électronique : escap-sdd@un.org

Télécopie : +66 2 288 1030

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

P. O. Box 11-8575

Riad El-Solh Square, Beyrouth, Liban

Responsable : Samira Atallah, Direction du Centre pour la femme de la CESAO

Courrier électronique : beijing20review@un.org

Télécopie : +961 1 981 510

Sites Internet et liens pertinents

Les informations sur les processus d'examen et d'évaluation qui ont été effectués précédemment sont disponibles aux adresses suivantes, notamment les rapports présentés par les États Membres au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et les rapports présentés en vue des processus d'examen et d'évaluation Beijing +5 (2000), Beijing +10 (2005) et Beijing +15 (2010).

ONU-Femmes : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/index.html>

CEA: <http://www.uneca.org/beijing15>

CEE : http://www.unece.org/gender/beijing_process.html

CEPALC : <http://www.eclac.cl/cgi-bin/getprod.asp?xml=/mujer/noticias/paginas/8/36338/P36338.xml&xsl=/mujer/tpl/p18f.xsl&base=/mujer/tpl/top-bottom.xsl>

CESAP: <http://www.unescapsdd.org/gender/publication/bangkok-declaration-beijing15>
http://www.unescap.org/EDC/English/IntergovMeetings/BPA/BPA_Rep.pdf

CESAO : <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNum=1065E>

Les informations sur le processus d'examen et d'évaluation en 2015, y compris les examens nationaux, seront disponibles aux adresses suivantes :

ONU-Femmes : <http://www.unwomen.org/en/csw/csw59-2015>

CEA : à paraître

CEE : http://www.unece.org/gender/beijing_process.html

CEPALC : à paraître

CESAP : <http://www.unescapsdd.org/beijing20>

CESAO: à paraître

Les rapports présentés par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont disponibles sur le site Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (base de données sur les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, <http://tb.ohchr.org/default.aspx>).

Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes

L'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes figure à l'annexe II du rapport suivant : <http://undocs.org/E/CN.3/2013/10>

Indicateurs de violence à l'égard des femmes

Les neuf indicateurs de violence à l'égard des femmes sont les suivants :

1. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence physique au cours des 12 derniers mois, selon la gravité, la relation à l'auteur, et la fréquence;
2. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence physique au cours de leur vie selon la gravité, la relation à l'auteur, et la fréquence;
3. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence sexuelle au cours des 12 derniers mois, selon la gravité, la relation à l'auteur, et la fréquence;
4. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence sexuelle au cours de leur vie, selon la gravité, la relation à l'auteur, et la fréquence;
5. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence sexuelle ou physique par leur partenaire intime actuel ou antérieur au cours des 12 derniers mois, selon la fréquence;
6. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence sexuelle ou physique par leur partenaire intime actuel ou antérieur au cours de leur vie, selon la fréquence;
7. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence psychologique par leur partenaire intime actuel ou antérieur au cours des 12 derniers mois;
8. Taux (total et par âge) de femmes soumises à la violence économique par leur partenaire intime actuel ou antérieur au cours des 12 derniers mois;
9. Taux (total et par âge) de femmes soumises aux mutilations génitales féminines.

Ces indicateurs peuvent être consultés dans le rapport suivant :

<http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/vaw/docs/finalreport.pdf>.

Déclaration et Programme d'action de Beijing - Domaines critiques et objectifs stratégiques

A. Les femmes et la pauvreté

- Objectif stratégique A.1. Revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté
- Objectif stratégique A.2. Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources
- Objectif stratégique A.3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit
- Objectif stratégique A.4. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de la pauvreté

B. Éducation et formation des femmes

- Objectif stratégique B.1. Assurer un accès égal à l'éducation
- Objectif stratégique B.2. Éliminer l'analphabétisme féminin
- Objectif stratégique B.3. Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement scientifique et technique et à l'éducation permanente
- Objectif stratégique B.4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires
- Objectif stratégique B.5. Allouer des ressources adéquates aux réformes du système éducationnel et suivre leur application
- Objectif stratégique B.6. Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanentes à l'intention des filles et des femmes

C. Les femmes et la santé

- Objectif stratégique C.1. Élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité
- Objectif stratégique C.2. Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes
- Objectif stratégique C.3. Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation
- Objectif stratégique C.4. Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes
- Objectif stratégique C.5. Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et suivre et évaluer la situation dans ce domaine

D. La violence à l'égard des femmes

- Objectif stratégique D.1. Prendre des mesures concertées afin de prévenir et d'éliminer la violence à l'égard des femmes
- Objectif stratégique D.2. Étudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'efficacité des mesures de prévention
- Objectif stratégique D.3. Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite

E. Les femmes et les conflits armés

- Objectif stratégique E.1. Élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère
- Objectif stratégique E.2. Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements
- Objectif stratégique E.3. Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit
- Objectif stratégique E.4. Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture valorisant la paix
- Objectif stratégique E.5. Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- Objectif stratégique E.6. Prêter assistance aux femmes des colonies et des territoires non autonomes

F. Les femmes et l'économie

- Objectif stratégique F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques
- Objectif stratégique F.2. Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux
- Objectif stratégique F.3. Fournir aux femmes, notamment à celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie
- Objectif stratégique F.4. Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes
- Objectif stratégique F.5. Éliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi
- Objectif stratégique F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles

G. Les femmes et la prise de décisions

- Objectif stratégique G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions
- Objectif stratégique G.2. Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités

H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

- Objectif stratégique H.1. Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux
- Objectif stratégique H.2. Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général
- Objectif stratégique H.3. Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation

I. Les droits fondamentaux de la femme

- Objectif stratégique I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Objectif stratégique I.2. Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique
- Objectif stratégique I.3. Diffuser des notions élémentaires de droit

J. Les femmes et les médias

- Objectif stratégique J.1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication
- Objectif stratégique J.2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias

K. Les femmes et l'environnement

- Objectif stratégique K.1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux
- Objectif stratégique K.2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable
- Objectif stratégique K.3. Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes

L. La petite fille

- Objectif stratégique L.1. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille
- Objectif stratégique L.2. Éliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles
- Objectif stratégique L.3. Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel
- Objectif stratégique L.4. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition de capacités et la formation
- Objectif stratégique L.5. Éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition
- Objectif stratégique L.6. Éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent
- Objectif stratégique L.7. Éliminer la violence contre la petite fille
- Objectif stratégique L.8. Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Objectif stratégique L.9. Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille